



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

numéro 45- janvier 2004

# MAJUSCULES

14 février 2004

## Un débat qui engage l'avenir... !

Le 10 décembre dernier, une assemblée générale extraordinaire de la SPV adoptait des conditions pour un contre-projet à l'initiative « Des notes pour une école transparente » (en pages centrales).

Depuis, ces thèses ont été transmises à Mme la cheffe du département, ainsi qu'à la DGEO et une rencontre au plus haut niveau a permis de mettre de la chair et de l'argumentation autour du texte adopté en A.G..

Dire que groupe de travail « Évaluation » ainsi que les instances dirigeantes de la SPV ont été satisfaits de la fréquentation de l'A.G. serait mentir. 100 personnes pour décider de l'implication de la SPV dans ce dossier, c'est évidemment trop peu !

Le Comité cantonal et la Conférence des Président-es s'interrogent actuellement sur la meilleure manière possible de (re)développer le sentiment d'appartenance à la SPV, surtout en ce qui concerne la pédagogie...

Aujourd'hui, et néanmoins irréductible, le Comité cantonal vous invite à une

### Journée de réflexion SPV

Le samedi 14 février 2004

autour des

Thèses de la Task force « perspectives professionnelles dans l'enseignement » de la  
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)  
intitulées

## *Profession enseignante-lignes directrices*

Cette rencontre devrait permettre à la SPV de proposer une contribution d'envergure à la consultation de la CDIP à ce propos, et à laquelle le SER se doit de répondre de manière circonstanciée.

A cet effet, le 24 avril prochain, une Assemblée des délégués extraordinaire du SER doit prendre position sur ces thèses de la CDIP, qui engagent l'avenir de la profession pour les décennies à venir.

Vous trouverez donc dans ce *Majuscules* les thèses proposées de manière réduite, avec une adresse de téléchargement pour obtenir le document complet.

En courrier joint, une fiche d'inscription à la journée du 14 février devrait vous permettre de vous joindre aux débats que la SPV initie sur cette importante question.

En souhaitant que sa proposition puisse trouver le meilleur des accueils, le Comité cantonal se réjouit de vous rencontrer prochainement et vous souhaite une année 2004 des plus riches et des plus efficaces !

Jacques Daniélou, président

INFORMATION PARTENAIRES COMMERCIAUX

**HELSANA et PROGRES**

Les deux caisses d'assurance-maladie les plus appréciées des membres SPV

**Gest-Union SA**

La société de conseil en assurances au service des membres SPV

Lettres de la Société pédagogique vaudoise  
Allinges 2, 1006 Lausanne, tel. 021/617 65 59  
www.spv-vd.ch spvaud@bluewin.ch

**J.A.B**

1000 Lausanne 19

Retour : SPV, cp 127

1000 Lausanne 19

paraît 4 à 6 x l'an

## **Réponse à l'initiative «Des notes pour une école transparente» Conditions pour un contre-projet, adoptées à l'unanimité par l'AG SPV du 10 décembre 2003<sup>1</sup>**

### **Considérant que:**

- 1.1 l'initiative « Des notes pour une école transparente » porte en elle-même une charge symbolique contre l'innovation, en déplaçant la forme de l'évaluation du règlement à la loi, ce qui conduirait à un repli de l'école sans perspective d'évolution à moyen et long terme ;
- 1.2 les diverses et multiples modifications du système d'évaluation instaurées par le DFJ depuis le lancement d'EVM ont conduit à la déstabilisation du système et au désarroi de nombreux parents et enseignants vaudois, plaçant les acteurs dans des situations de délinquance institutionnelle ;
- 1.3 la SPV inscrit ses réflexions dans les perspectives tracées par le SER.

### **La SPV attend d'un contre-projet qu'il :**

- 2.1 réaffirme comme une priorité la lutte contre l'échec scolaire;
- 2.2 s'appuie sur un bilan sérieux et documenté des modifications introduites successivement dans le système d'évaluation dès 1996;
- 2.3 permette au DFJ de reconnaître les erreurs commises;
- 2.4 propose des textes légaux et réglementaires – ainsi que des dispositions d'application - qui puissent servir de référence unificatrice des pratiques et ne laissent qu'une part aussi faible que possible à l'interprétation;
- 2.5 permette un contrôle de la mise en oeuvre et des responsabilités respectives des enseignants et des directions d'établissement;
- 2.6 prenne en compte les spécificités des cycles et des degrés.

### **La SPV soutiendra un contre-projet du DFJ qui devra :**

- 3.1 préserver et replacer l'évaluation formative définie comme geste professionnel interne à la classe, vécue comme acte pédagogique entre l'enseignant et l'élève destiné à réguler les apprentissages ;
- 3.2 affirmer que l'évaluation formative ne doit pas déboucher sur une appréciation codifiée et a fortiori sur des notes ;
- 3.3 supprimer le concept d'évaluation informative et redéfinir un cadre pour l'information à transmettre aux parents ;
- 3.4 si l'usage des notes est envisagé, les faire apparaître au plus tôt dès le début du secondaire ;
- 3.5 appuyer, dès le secondaire, la promotion et l'orientation à la fin d'un cycle ou d'un degré sur, notamment :
  - 3.5.1 les notes disciplinaires,
  - 3.5.2 les résultats des épreuves de référence,
  - 3.5.3 l'évolution des apprentissages,
  - 3.5.4 les éléments recueillis sur le rapport de l'élève au travail scolaire, en clarifiant leur rôle quant à leur contenu, leur pondération et leur articulation;

- 3.6 préciser qu'au secondaire, la note :
  - 3.6.1 sert à transmettre une information à l'élève et à sa famille en termes de degré d'atteinte d'objectifs, tant sur des travaux proposés à l'interne de la classe, que lors d'épreuves communes plus larges,
  - 3.6.2 participe aux décisions de promotion et d'orientation comme un élément parmi d'autres,
  - 3.6.3 est, le plus souvent possible, accompagnée de commentaires plus qualitatifs,
  - 3.6.4 permet la compensation entre disciplines aux degrés 7 à 9 ;
- 3.7 permettre la mise en place et la prise en compte d'épreuves de référence communes pour les degrés 5 à 9 (cantonales, romandes, ...) afin d'autoriser la comparaison avec une large cohorte d'élèves ;
- 3.8 garantir la constitution d'une banque de données étalonnées, accessible aux enseignants et permettant de situer les performances des élèves par rapport aux objectifs du plan d'études;
- 3.9 maintenir l'actuel mode d'évaluation pour l'éducation physique;
- 3.10 autoriser les parents à faire valoir leur avis lors de toute décision d'orientation ou de promotion ;
- 3.11 réserver la possibilité de projets pédagogiques ouverts et innovants et établir une procédure rigoureuse en ce qui concerne leur autorisation, leur suivi, leur accompagnement et leur contrôle.

**En ce qui concerne la mise en oeuvre de l'initiative ou du contre-projet, la SPV demande au DFJ de prendre les mesures suivantes :**

- 4.1 convocation des enseignants en conférence générale obligatoire afin d'affirmer publiquement les volontés nouvelles;
- 4.2 production d'un bref texte de référence sur l'évaluation, clair, unique et stable à l'usage des enseignants vaudois, cadre général prescriptif qui n'autorise qu'une part d'interprétation la plus faible possible;
- 4.3 engagement à faire respecter les prescriptions à tous les niveaux hiérarchiques, notamment vis-à-vis des directions;
- 4.4 définition claire de dispositions transitoires pour un passage rapide des actuelles prescriptions aux nouvelles.

<sup>1</sup>Le compte-rendu de l'Assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2003 est paru dans l'Éducateur 1/2004, du 30 janvier.

**Forum SPV**  
**« Innovations dans le champ de l'intégration et de la**  
**pédagogie compensatoire »**

**On trouvera sous [www.spv-vd.ch](http://www.spv-vd.ch), les actes de ce forum, qui a vu se réunir plus de 150 collègues, au Mont-sur-Lausanne, le 29 octobre 2003. Téléchargeable en PDF, le document mérite non seulement d'être lu, mais également diffusé auprès des collègues et des Conseils de direction !**

**Task force « perspectives professionnelles dans l'enseignement » de la  
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)**

## **Profession enseignante-lignes directrices / Thèses**

**Vue d'ensemble des huit thèses, mises en discussion à l'interne SPV le 14 février 2003**

*Thèses développées à télécharger sur*

[www.edk.ch/PDF\\_Downloads/Dossiers/Thesen20030520\\_f.pdf](http://www.edk.ch/PDF_Downloads/Dossiers/Thesen20030520_f.pdf)

**1. Une personne assurant un rôle de gestion et d'orientation sociale**

Nous avons besoin d'enseignantes et d'enseignants qui ont une vaste ouverture d'esprit et une conscience aigüe des problèmes actuels et des perspectives d'avenir qui s'offrent à notre société.

**2. Un acteur/une actrice de l'intégration sociale**

Nous avons besoin d'enseignantes et d'enseignants qui assument une part active dans ce réseau social – dans la coordination des instances sociales et dans l'intégration sociale.

**3. Un/une spécialiste et un expert/une experte dans l'apprentissage et dans l'enseignement**

Nous avons besoin d'enseignantes et d'enseignants qui sont des spécialistes de domaines déterminés du savoir et des expertes et experts de l'apprentissage et de l'enseignement.

**4. Un formateur/une formatrice conscient/consciente de son rôle et de ses limites**

Nous avons besoin d'enseignantes et d'enseignants qui, face aux exigences étrangères à la formation, peuvent imposer et appliquer de façon durable la mission à long terme de la formation.

**5. Un expert/une experte de la prise en charge du changement**

Nous avons besoin d'enseignantes et d'enseignants qui, de façon professionnelle, peuvent concilier les exigences du développement individuel et les processus de changement.

**6. Un expert/une experte de la prise en charge de l'hétérogénéité**

Nous avons besoin d'enseignantes et d'enseignants capables de faire face aux différences individuelles, sociales et culturelles de façon positive et créative.

**7. Un/une membre d'une équipe, un interlocuteur/une interlocutrice, un agent/une agente d'un service public**

Nous avons besoin d'enseignantes et d'enseignants prêts et aptes à concevoir le travail de formation et d'éducation comme un service public à organiser en lien avec des collègues, des spécialistes et les parents.

**8. Un travail de formation bénéficiant du soutien et de la reconnaissance publique**

Pour effectuer le travail exigeant qui leur est demandé, les enseignantes et enseignants ont besoin de conditions cadres fiables (politique), d'une vaste marge de manœuvre (pédagogie) et de partenaires qui les soutiennent (société)